

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

13 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Annick BOURACHOT

## **DELIBERATIONS**

**L'ensemble de ces délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Renouvellement Convention avec SIVOM Sioule & Bouble / Entretien poteaux incendie**

La Commune renouvelle la Convention d'entretien des poteaux incendie de la commune, pour la période 2024-2026. La participation des communes reste au même tarif de 30€ par poteau incendie pour leur entretien, soit 30 € x 17 poteaux = 510 €/an. Il est annoncé que les tarifs de réparation ou forfait de déplacement seront réévalués.

### **- Contrat 2024 d'assurance dommages aux biens et responsabilités de la commune**

En octobre dernier, notre assureur Groupama nous a informés de sa décision de résilier le contrat « Dommages & Biens et Responsabilités » de la Commune, en regard du fort taux de sinistralité enregistré sur les 3 dernières années, résiliation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Après avoir adressé un courrier de réclamation à Groupama Rhône-Alpes Auvergne, cette dernière est revenue sur sa décision et a fait une nouvelle proposition à la Commune, se traduisant par un doublement de la cotisation annuelle et des niveaux de franchise importants. En parallèle, nous nous sommes employés à chercher une solution alternative. Nous l'avons trouvé avec la SMACL via le Crédit Agricole qui nous a adressé une proposition recevable, avec les mêmes taux de garantie et sans franchise, tels que nous en disposions auparavant.

**Le Conseil Municipal retient donc la SMACL pour l'assurance de ses bâtiments et ses diverses responsabilités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La cotisation annuelle sera, au final, inférieure à celle versée auparavant à GROUPAMA.**

### **- Mandatement EPF Auvergne / Aide à la réflexion sur l'acquisition des locaux de l'ex-Voltigeur**

Faute d'initiative privée, la commune envisage de se porter acquéreur de ces bâtiments afin de relancer un commerce de proximité sur ce même emplacement. Une première présentation de la démarche a été abordée en questions diverses au Conseil Municipal du 3 octobre dernier.

Suite à nos premiers échanges avec EPF Auvergne, également en octobre, nous décidons aujourd'hui de mandater cet Etablissement Public Foncier pour nous aider à faire avancer notre projet.

L'EPF est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

L'EPF Auvergne interviendra pour :

- conduire les études de structure et chiffrer les éventuels travaux obligatoires,
- négocier le prix d'achat,
- porter l'investissement sur une durée à définir,

des bâtiments situés sur la commune de Biozat, au 46 grande rue, sur la parcelle cadastrée XY 24, d'une surface de 423 m<sup>2</sup>, qui accueillait auparavant le seul commerce de la commune (Point Multi-Services).

Rappelons que la Commune devient adhérente de l'EPF Auvergne via l'adhésion de la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne, votée lors du Conseil Communautaire du 22 juin dernier. Cette adhésion est en cours de validation par la Préfecture de Région.

**Précisons qu'en regard de la proposition de l'EPF Auvergne, si les conditions financières n'étaient pas acceptables par la commune, cette dernière se réserve cependant le droit de ne pas donner suite au projet.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Bilan financier Entretien de la Commune**

En 2023, nous avons fait le choix de ne pas renouveler le poste d'un 2<sup>ème</sup> employé communal en charge de l'entretien. Un appui, via un emploi contractuel, a été apporté à Fredy DASSAUD, en période d'été pendant environ 2 mois. Plusieurs types de travaux ont par ailleurs été sous-traités aux entreprises Faure et Fauchère. Au final, une économie de 22 000 € a été réalisée par la Commune. Se retrouvant seul, F. DASSAUD, a pour sa part, bien pris ses marques dans cette nouvelle organisation et nous le remercions pour son engagement dans son travail. Mme le Maire remercie également ses adjoints Yves GUERET et Joël NICOLLOT pour leur engagement auprès de Fredy.

### **- Rapport d'opportunité photovoltaïque pour un projet d'autoconsommation patrimoniale.**

Comme expliqué en octobre dernier, le SDE 03 a réalisé, à la demande de la commune, une pré-étude d'implantation de panneaux sur la toiture des ateliers communaux à des fins d'autoconsommation collective (la production permettrait de couvrir en partie la consommation en électricité des autres bâtiments communaux).

En parallèle, la Commune a pris contact avec la Société de Conseil COOPAWATT, qui accompagne les collectivités dans leur projet (interviennent actuellement à Broût-Vernet et Bellenaves). Une étude « à tiroirs » nous est proposée. Nous décidons de confier de nouveau la première étape de décision au SDE 03 qui réalise cette mission gracieusement pour les communes. A l'issue du résultat (projet économiquement rentable dans un délai raisonnable), nous solliciterons une subvention auprès de la Région (dispositif d'aide STARTER EnR) pour l'étude d'assistance de Coopawatt. Si le projet venait à être réalisé, ce serait plutôt pour 2025/26.

**Fin de la séance à 22H**